

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 08 février 2021 à 19 h 30, par visioconférence, à l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents:      Monsieur Pierre Dugré, maire  
                         Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller au siège #1  
                         Madame Mylaine Bégin, conseillère au siège #2  
                         Monsieur Urbain Bérubé, conseiller au siège #3  
                         Madame Suzanne Vinet, conseillère au siège #6

Est absente :  
                         Madame Chantal Leclerc, conseillère au siège #4  
                         Poste vacant au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur est également présente et agit à titre de secrétaire.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE**

M. le maire, monsieur Pierre Dugré ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue.

**2021-02.014**

#### **PARTICIPATION À LA SÉANCE À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé à plusieurs reprises depuis ce temps;

Considérant les arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- le conseil municipal accepte que la séance soit enregistrée en audio et que cet enregistrement audio soit disponible au public en différé sur le site internet de la municipalité.

**2021-02.015**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **PRÉLIMINAIRE :**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Informations et correspondances.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

#### **GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE**

1. Démission du conseiller, monsieur Réginald Lizotte.
2. Acte d'un poste vacant.
3. Remerciement pour le conseiller monsieur Réginald Lizotte.
4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires (Suzanne)
5. Changement de signataire au compte pour la signature des chèques.
6. Approbation des comptes à payer, des chèques, prélèvements et salaires émis par la municipalité de Sainte-Paule.
7. Nomination d'un maire-suppléant.
8. Processus en recouvrement des sommes dues – dépôt de la liste.

#### **URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU**

1. Désignation d'un urbanisme à la MRC de la Matanie

#### **TRANSPORT**

#### **HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)**

1. Mandat à la FQM en Génie civil – Monsieur Marc Lussier – Bassins de rétention de sédiments.
2. Demande d'autorisations à transmettre au propriétaire de lots pour l'installation des affiches pour myriophylle à épis.

#### **SÉCURITÉ**

#### **SPORT & LOISIRS**

1. Création d'une page Facebook pour la Bibliothèque municipal
2. Renouvellement de l'entente pour les supra-locaux de la Ville de Matane.

#### **VARIA**

1. Déclaration d'engagement, lancement la campagne par UMQ « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »
2. Demande de don pour Les Demoiselles de L'Est.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 08 février 2021, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

#### **2021-02.016**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 11 janvier dernier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 11 janvier 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

#### **2021-02.017**

#### **ACTE D'UN DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE prendre acte, du dépôt, fait par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la lettre de démission de monsieur Réginald Lizotte, conseiller au siège # 5. Conformément à l'article 316 de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

#### **2021-02.018**

#### **ACTE D'UN POSTE VACANT - SIÈGE NUMÉRO 5**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Conformément à l'article 337 de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale.

**2021-02.019**                    **REMERCIEMENT POUR MONSIEUR RÉGINALD LIZOTTE**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal tienne à remercier monsieur Réginald Lizotte pour les 9 belles années d'implication au sein du conseil municipal et auprès des autres organismes auxquelles il s'est impliqué.

**2021-02.020**                    **DÉPÔT DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** prendre acte du dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires de Suzanne Vinet, en date du 8 février 2021 et ce, conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**2021-02.021**                    **APPROBATION DES COMPTES AU 08 FÉVRIER 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 8 février 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants:

Liste des comptes à payer (incluant les chèques #4275 à #4293)	32,485.63\$
Liste des prélèvements bancaires	4,544.95\$
Frais de banque	130.01\$
Liste des salaires nets payés (14 et 28 janvier 2021)	10,822,72\$
Journal des achats #2042 daté du 28 jan. 2021 chèque #4275	313.12\$
<b>Total des comptes au 8 février 2021</b>	<b>48,296.43\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Mélissa Levasseur

**2021-02.022**                    **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE nommer le conseiller, monsieur Urbain Bérubé à titre de maire suppléant.

QUE le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés.

D'autoriser le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale, et ce,

en cas d'absence du maire, d'incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec.

QUE le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, siège au conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter.

**2021-02.023**      **CHANGEMENT DE SIGNATAIRE**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De remplacer monsieur Réginald Lizotte par monsieur Urbain Bérubé en tant que signataire pour la signature des chèques, en l'absence du maire.

De transmettre cette résolution à Desjardins Entreprises afin de procéder au changement dans les prochains jours.

**2021-02.024**      **CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QU'IL reste 7 contribuables endettés envers la Municipalité pour les taxes 2020, donc 5 contribuables avec aucune entente de paiement valide ;

CONSIDÉRANT QU'il a 2 contribuables avec une entente de paiement totalisent une somme due de 3,260.47 \$ en date du 8 février 2021.

CONSIDÉRANT QUE les 5 contribuables sans entente de paiement totalisent une somme due de 7,808.41 \$ en date du 8 février 2021.

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur la fiscalité municipale, le droit de recouvrer un montant visé à la présente section (paiement et remboursement des taxes) se prescrit par trois ans à compter de l'exigibilité de ce montant, soit à partir de la date du dernier versement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces contribuables doivent seulement une année de taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la présente résolution qui sera déposée au dossier des 7 contribuables.

**2021-02.025**      **DÉSIGNATION D'UN URBANISME À LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Paule doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en date du 12-09-2017, la Municipalité de Sainte-Paule a adopté la résolution 2019-12.172, afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a embauché un urbaniste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE désigner madame Valérie Charest, à titre d'urbaniste;

D'autoriser madame Valérie Charest à accorder et délivrer des permis et certificats en matière d'urbanisme.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**2021-02.026** **MANDAT AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE ET DE L'INFRASTRUCTURE DE LA FQM – MONSIEUR MARC LUSSIER POUR LA PRÉPARATION DE L'APPEL D'OFFRE POUR DES BASSINS DE RETENTION DE SEDIMENTS**

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Lac-du-Portage a transmis le 15 décembre 2020, une demande d'aide financière de 5000\$ afin d'ajouter des bassins de rétention de sédiments dans 5 tributaire du Lac-du-Portage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal ne puisse pas donner d'aide financière directement en lien avec la demande de l'Association du Lac-du-Portage.

QUE le conseil municipal accepte par contre, de pendre en charge ce dossier concernant l'ajout des bassins de rétention de sédiments dans 5 tributaire du Lac-du-Portage;

De donnée mandat au service de l'ingénierie et de l'infrastructure de la FQM – monsieur Marc Lussier pour la préparation de l'appel d'offre - Bassins de rétention de sédiments dans 5 tributaire du Lac-du-Portage, afin d'avoir une estimation des travaux.

**2021-02.027** **DEMANDE D'AUTORISATIONS A TRANSMETTRE AU PROPRIETAIRE DE LOTS POUR L'INSTALLATION DES AFFICHES POUR MYRIOPHYLLE A EPIS.**

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à transmettre une demande d'autorisation à 4 propriétaires de lots distants afin de pouvoir installer 4 affiches informatives en lien avec le myriophylle à épis, près des 4 intersections des chemins municipaux du Lac-Du-Portage.

**2021-02.028** **CRÉATION D'UNE PAGE FACEBOOK POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à créer une page Facebook pour la Bibliothèque Municipale afin d'avoir une visibilité directe avec les citoyens de la Municipalité de Sainte-Paule.

**2021-02.029** **RECONDUCTION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SUPRALOCAL 2021-2025**

CONSIDÉRANT QUE l'entente sur les équipements et infrastructures à caractère supralocal prendra fin le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule souhaite conclure une nouvelle entente avec la Ville de Matane en ce qui concerne la gestion des équipements et infrastructures à caractère supralocal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale à signer, pour et en son nom de la Municipalité, le protocole d'entente selon les conditions établies et convenues entre les parties.

QUE le conseil municipal demande à la Ville de Matane de revoir la méthode de calcul pour la facturation des coûts des supralocaux et par le fait même la création du comité.

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 2020-11.189.

**2021-02.030**

**DÉCLARATION D'ENGAGEMENT, LANCEMENT LA CAMPAGNE PAR UMQ « LA DÉMOCRATIE  
DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE »**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal adopte la déclaration d'engagement en lien avec le lancement de la campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » par l'Union des municipalités du Québec, afin de donner le goût aux gens de se présenter en politique et de s'investir dans la sphère publique.

La déclaration d'engagement sera jointe en annexe au procès-verbal.

**2021-02.031**

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LES DEMOISELLES DE L'EST.**

Considérant que le conseil a reçu une demande pour imprimer les feuilles en couleur, en lien avec la collecte de Dons pour Les Demoiselles de l'Est, par madame Christine Auclair;

Considérant que les coûts d'impressions des feuilles en couleurs sont de 11.50\$ plus taxes;

Considérant que la directrice générale propose aussi au conseil de payer par la même occasion les frais de poste, au coût de 24,43\$ taxes incluses,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'informer madame Christine Auclair que la municipalité de Sainte-Paule va prendre en charge le coût d'impression et des frais de poste pour l'envoi des feuilles de la collecte de dons pour Les Demoiselles de l'Est pour un total en commandite de 35.93\$ taxes incluses.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021.02.032**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**DE** lever la séance à 19h47.

\_\_\_\_\_  
**Je Pierre Dugré, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**  
\_\_\_\_\_

Mélissa Levasseur  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré  
Maire